

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Cahors, le 14 Mai

L'ESPIONNAGE EN FRANCE

Voici une question sur laquelle on est bien obligé de revenir sans cesse, puisque les agents étrangers qui viennent chez nous dans le but de surprendre les secrets de notre organisation militaire, ne se lassent pas de se livrer à leur peu honorable besogne.

C'est en vain que nos législateurs ont voté une loi pour punir l'espionnage ; il ne paraît pas que les rigueurs édictées par le code aient eu pour résultat de refroidir le zèle des espions, car ils continuent à pulluler sur notre frontière, après comme avant.

La ligne d'opération de ces émissaires secrets s'étend sur une vaste portion de notre territoire ; elle va de Nice à Dunkerque, c'est-à-dire qu'elle comprend notre frontière du Sud-Est, celles de l'Est, du Nord-Est, et la frontière belge.

Pendant que les espions italiens parcourent ceux de nos départements qui confinent aux Alpes et à la Méditerranée, les agents Allemands opèrent dans la région du Nord-Est et sur la frontière belge, où ils trouvent un accès facile.

Si nous en croyons certains renseignements dont nous n'avons aucune raison de révoquer en doute l'exactitude, il paraîtrait que l'espionnage, sur ces deux derniers points de notre frontière, serait fort habilement organisé. Des bureaux de renseignements seraient établis à Strasbourg, à Metz ; et des agents installés à Bruxelles seraient chargés d'étudier les ouvrages de défense de notre frontière du Nord.

Ceci, d'ailleurs, n'a rien qui doive nous étonner. Il y a longtemps que nous devons être édifiés en France sur la manière d'agir de nos voisins d'au-delà du Rhin. Ils ont prouvé, avant, pendant et après la guerre de 1870-71, qu'ils ne laissent rien à l'imprévu, et qu'ils s'entendent à organiser l'espionnage.

Avec son caractère hypocrite et fourbe,

et sa facilité à se plier à toutes les besognes, même les plus répugnantes, l'espion allemand pénètre facilement sur notre territoire, et il n'a pas de peine à y trouver une occupation quelconque, et à capter la confiance de ceux de nos compatriotes, cultivateurs, commerçants ou industriels, chez qui il sollicite un emploi. D'ailleurs, pour dérouter les soupçons, il se présente toujours comme Alsacien-Lorrain, et, comme tel, il a toutes les chances d'être bien accueilli. Une fois en place, il peut se livrer en toute sécurité à son odieux métier.

Nous sommes, nous autres Français, si franchement hospitaliers, et si peu défiant à l'égard des étrangers, qu'il suffit, pour que nous les accueillions à bras ouverts, qu'ils se présentent à nous comme victimes de la prétendue intolérance du gouvernement de leur pays. Et combien ont joué cette honteuse comédie, pour abuser de notre confiance et nous trahir !

Et puis, il faut bien le dire aussi, les entrepreneurs de travaux publics, surtout ceux qui sont chargés de la construction des ouvrages de défense militaire, accueillent trop facilement les étrangers parmi leurs ouvriers ils ne se préoccupent pas assez de connaître leur véritable identité. L'appât du gain leur fait fermer les yeux sur l'origine douteuse de ces travailleurs qui viennent s'offrir à eux à meilleur compte. Ce n'est pas sans raison que les journaux ont dénoncé, mainte et mainte fois au gouvernement, cette manière d'agir et qu'ils en ont fait voir tous les dangers. Il ne semble pas que ces saluaires avertissements aient été entendus et que l'on en ait tenu compte, car les industriels dont nous parlons poursuivent les mêmes agissements dangereux avec un aveugle entêtement, qui contriste quiconque a souci de la sécurité et de l'avenir du pays.

Notre administration, de son côté, ne fait pas toujours son devoir, et elle a le tort de se montrer trop tolérante à l'égard des exotiques qui viennent s'installer chez nous. Nous savons bien qu'elle donne pour pré-

texte à son inaction que le respect de la liberté individuelle des citoyens doit être respectée, c'est une chose sacrée. Mais ces étrangers qui viennent pour nous espionner ne sont pas des citoyens français, et il semble que ce n'est pas sortir des bornes permises, et attenter à leur liberté, que de leur demander qui ils sont, d'où ils viennent, quels sont leurs moyens d'existence, et surtout de surveiller, d'un peu plus près qu'on ne le fait, leurs démarches et leurs agissements.

La surveillance dans la région du Nord-Est, sur la frontière belge, et du côté des Ardennes, laisse réellement trop à désirer.

Depuis quelque temps surtout les espions Allemands opèrent en grand nombre dans cette région. Non seulement ils se tiennent chez les cultivateurs comme domestiques et ils s'embauchent comme ouvriers ou comme employés chez les commerçants, mais ils parcourent les campagnes déguisés en marchands colporteurs, vendant à nos paysans des lunettes ou de la pacotille. Ceux qui ont été témoins des douloureux événements de la guerre de 1870-71 se rappellent fort bien que quelques années avant cette guerre néfaste, nos campagnes du Nord-Est furent, comme aujourd'hui, infestées de colporteurs allemands qui jouaient le rôle d'espions.

Certes, loin de nous la pensée de jeter l'alarme dans les esprits. Seulement nous estimons que c'est pour nous un devoir de signaler à qui de droit un état de choses qui peut constituer un véritable péril.

J. QUERCYTAÏN.

L'Exposition de Bordeaux

C'est samedi dernier, 11 mai, que l'Exposition de Bordeaux a ouvert ses portes.

M. le président du Conseil des ministres, le ministre du Commerce et le ministre de la Justice ont assisté à la cérémonie d'inauguration.

Au banquet offert aux ministres par la Chambre de Commerce de Bordeaux, M.

Ribot a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« La prochaine session sera laborieuse et décisive pour l'avenir de la législature. Le Parlement, placé en présence de projets de réformes considérables en matière financière aura la volonté de les faire aboutir. »

M. le président du conseil, après avoir donné quelques explications sur la réforme des boissons et celle des droits de succession et marqué leur caractère franchement démocratique, annonce la résolution du gouvernement de déposer à bref délai un projet de loi sur la refonte de l'impôt mobilier, véritable forme française de l'impôt sur le revenu. (Vive approbation.)

« Le budget de 1896 devra être équilibré au moyen d'un supplément d'impôts. Il serait dangereux de laisser le déficit s'installer dans nos budgets, et personne ne peut songer à augmenter par des emprunts, la charge déjà si lourde de la dette. »

« Le gouvernement a écarté résolument toutes les dépenses nouvelles, sauf celles que commandait impérieusement la défense nationale, ou celles qui résultaient des lois votées par le Parlement. Il s'est trouvé en présence d'une insuffisance de 33 millions de recettes et de 23 millions de dépenses ayant ce caractère obligatoire. »

« Il propose, pour y faire face, d'escamoter une partie des ressources que fournira l'impôt des successions, de mettre un impôt gradué de quotité sur le luxe révélé par l'emploi de domestiques, et d'assujettir les valeurs étrangères à des taxes plus en rapport avec celles qui pèsent sur les valeurs françaises. »

« Aucun de ces impôts ne chargera la production ni la consommation. Ils répondent à l'idée de justice et de progrès que les Chambres se sont faite en matière fiscale. »

« C'est, avant tout, un budget sincère et courageux que le gouvernement apportera aux Chambres. »

« Donner au pays de bonnes finances, c'est assurer sa force au dehors, c'est aussi travailler à hâter le retour des plus-values. »

« La fortune publique n'est pas ébranlée ; des signes certains font prévoir une reprise des affaires. »

« Le gouvernement s'efforcera de favoriser le retour de prospérité en donnant confiance à tous ceux qui travaillent. (Applaudissements). »

« Quant à ceux qui se plaignent qu'on ne bouleverse pas la société actuelle pour complaire aux rêves de leur imagination et pour justifier leur rhétorique aussi vide que dangereuse, quels projets de réformes pratiques ont-ils déposés depuis dix-huit mois ; quels efforts ont-ils faits pour

Le 4^{er} janvier 1890, il y avait fête chez M. Rousseau.

Mme Rousseau se levait déjà et le docteur avait dit qu'elle pouvait manger.

Henri Laborde, un peu pâle encore, mais guéri de sa blessure, avait accepté l'invitation du brigadier, qui donnait un déjeuner à l'occasion de la nouvelle année.

Les deux jeunes filles avaient fait la cuisine.

Il ne manquait qu'une seule personne amie lorsque l'on pria les convives de se mettre à table.

Pardon, il en manquait deux : Epaminondas et Bock.

Le garçon de café n'était pas revenu et n'avait pas donné de ses nouvelles depuis son départ.

Henri Laborde n'y comprenait rien et Rose Gallot paraissait soucieuse.

Pourtant, elle n'osait rien dire.

Ce fut le père Rousseau qui en fit la remarque :

« Votre ami nous manque, dit-il à Henri, c'est un bon garçon et j'aurais été heureux de lui serrer la main aujourd'hui et de trinquer à sa santé. »

La porte s'ouvrit et Epaminondas parut.

« Me voilà ! père Rousseau, dit-il, j'arrive avec un appétit féroce et une soif qui me permettra de trinquer plutôt deux fois qu'une. »

« Tout est bien, alors. »

Bock courut à Céline et de là alla caresser la petite Cyprienne, assise sur les genoux de sa mère.

Rose Gallot, tout en rendant au chien ses caresses, avait jeté un regard sur Epaminondas et avait rougi.

Le déjeuner commença.

La gaieté la plus franche animait le repas. Personne ne parla de Cyprien, car chacun comprenait

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 50

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

PAR AUGUSTE VILLIERS

XXV

CONCLUSION

On décida d'aller de suite relever le corps de l'assassin qui était bien le coupable cherché, son dernier crime le dénonçant d'une manière irrécusable.

Rose Gallot prévenue en hâte par Epaminondas les accompagna.

Henri Laborde allait mieux et d'ailleurs Céline suffisait à le soigner.

En route, on releva le fusil dans le bois de la route d'Épinay et le garçon de café raconta à Rose les événements de la nuit.

« Le misérable ! fit la jeune fille, il était capable de tout. »

Les deux notaires accompagnèrent aussi les magistrats ainsi que le commissaire de police qui se joignait à ses chefs.

On trouva le cadavre de Cyprien étendu à la place où il avait été laissé.

Bock, en le voyant avançant en grognant sourdement, mais comprenant que son ennemi n'était plus à craindre, il se calma aussitôt.

Le procureur constata le décès, prit des notes et

fit transporter le corps à la maison des gardes, en attendant qu'il fut statué sur l'affaire.

Puis le juge d'instruction présida à un interrogatoire sommaire, pour s'assurer que Cyprien était mort dans sa lutte avec le chien et qu'il était réellement l'agresseur de la tentative envers Mme Rousseau, puis les magistrats reprirent vivement le chemin de la gare pour rentrer à Corbeil, regrettant de s'être dérangés pour une affaire qui promettait d'être superbe pour eux et qui leur échappait.

Lorsque Céline apprit plus tard ce qui était arrivé et à quel danger elle avait échappé, elle eut un frémissement bien compréhensible, mais un regard d'Henri la rappela à la réalité.

« Vous n'avez plus à craindre ce malheureux, lui dit Henri, et maintenant que je vais être enfin guéri, je vais pouvoir vous aimer en face de tous. »

Dans la journée, le notaire de Vendôme demanda à parler à Mlle Lesbroussard.

Céline et Henri ne savaient encore rien de l'héritage, car Epaminondas, discret, n'avait rien dit.

« Mademoiselle, dit le notaire, je vous cherche depuis longtemps, mais Cyprien Delaruelle, mon premier clerc, ayant appris avant moi que votre père était l'héritier de son frère, était venu ici pour vous épouser afin de capter l'héritage à son profit. »

« Que me dites-vous là ? »

« La vérité. »

« Cet héritage est donc important ? demanda Henri Laborde. »

« Très important. »

« Tant pis. J'aurais avec bonheur mon nom et ma fortune à celle que j'aime, maintenant elle ne me devra plus rien du tout. »

« Plaignez-vous donc, fit le notaire en riant,

si vous êtes riche, vous le serez davantage, voilà tout ; je n'ai jamais entendu dire qu'on l'était trop. »

« Quel est donc le montant de cet héritage ? »

« Six cent cinquante mille francs. »

« Tant d'argent à moi ! s'écria Céline. »

« Oui, mademoiselle, puisque vous restez seule. »

« Oh ! quel malheur que mon pauvre père et mes frères n'aient pu jouir de leur part ! »

Henri lui prit la main.

« Céline, dit-il, c'est vous maintenant qui êtes la plus riche, voulez-vous toujours être ma femme ? »

« Mon ami, répondit la jeune fille, ne parlons pas d'argent, je vous prie, je vous ai dit que je vous aimais, c'est pour la vie. »

« Eh ! bien, fit le notaire de Brunoy, mes enfants, nous ferons je l'espère avant peu un bon et solide contrat de mariage. »

Rose Gallot et Céline retournèrent alors près de Mme Rousseau et se disputèrent le plaisir de la soigner.

Epaminondas demanda un congé de quelques jours pour affaire urgente.

Henri le lui accorda, bien entendu, et le prenant à part, le pria d'accepter dix mille francs, pour le récompenser de tout ce qu'il avait fait pour lui et pour Céline.

« Mais je n'ai rien fait, dit le jeune homme, j'en voulais au coquin à cause de mademoiselle Rose. »

« Eh ! bien, acceptez-les pour vous établir avec elle. »

« Si elle veut de moi. »

« Bon, je le lui demanderai et nous verrons ce qu'elle répondra. »

Epaminondas partit tout joyeux.

présenter au pays un programme de gouvernement et d'améliorations réalisables ?

Le pays se rend compte des changements et des progrès qui ont été effectués depuis vingt ans non seulement dans les lois, mais aussi dans les esprits et dans les mœurs, de cet effort considérable qui se poursuit pour arriver à une législation plus équitable, plus démocratique, en demeurant fidèle aux traditions de la Révolution de 1789.

M. Thiers disait, à Bordeaux, en 1871, que l'avenir était « aux plus sages ». L'avenir est sur-tout à ceux qui mettent le plus haut leur idéal, qui, au lieu de rêver de la destruction violente ou sournoise des libertés conquises au prix de tant d'efforts et de sang ; de l'anéantissement de la propriété et de tout ce qui constitue pour le citoyen émancipé la récompense et la dignité de l'effort individuel, montrent à la démocratie française le modèle d'une société où l'initiative et la responsabilité, loin de périr, seront développées et soutenues par le sentiment de plus en plus profond de la justice sociale et de la solidarité républicaine.

M. Ribot s'assied au milieu des applaudissements.

INFORMATIONS

La rentrée

L'ordre du jour de la Chambre qui a été réglé au moment de la séparation, est très chargé. Ce sont les interpellations laissées en souffrance à l'ouverture des vacances qui en tiennent la tête. Ces interpellations sont au nombre de sept. En voici l'énumération dans l'ordre où elles seront discutées.

1^o Interpellation de M. Chassaing sur les actes de la direction générale de l'assistance et de l'hygiène publiques ;

2^o Interpellation de M. Georges Berry sur les accidents survenus à l'asile de Nanterre par suite de la mauvaise qualité du pain fourni aux hospitalisés ;

3^o Interpellation de M. Luce de Casabianca sur les agissements de l'administration en Corse ;

4^o Interpellation de M. Denis sur les faits qui ont amené la révocation d'un trésorier général (affaire Levallant) ;

5^o Interpellation de M. d'Hugues « sur les dangers de l'infiltration incessante de la race juive chez nous » ;

6^o Interpellation de M. Denêcheau sur les receveurs particuliers des finances ;

7^o Interpellation de M. d'Hugues, sur plusieurs cas de rupture d'engagement décennal non suivies de service militaire.

Ensuite viendront en discussion les lois fiscales que l'on sait déjà : celle sur les boissons, les octrois et les droits de succession. Le gouvernement va déposer mardi son projet nouveau sur les boissons. Ce projet sera renvoyé à la commission du budget, qui l'examinera pendant que la Chambre procédera à la discussion des interpellations. De la sorte, la réforme de l'impôt des boissons pourra venir en délibération immédiatement après les interpellations.

Le voyage Présidentiel

M. Le Gall, directeur du cabinet, et le capitaine de frégate Germinet, officier de la maison militaire de M. Félix Faure, partiront le 15 au

soir de Paris pour se concerter avec les préfets et les maires des villes que visitera le président de la République, afin d'arrêter les mesures de détail que comporte le prochain voyage présidentiel.

Ce n'est qu'au retour de MM. Le Gall et Germinet qu'il sera possible au secrétariat général de l'Elysée, de faire connaître d'une manière certaine les dates des séjours et des arrêts que fera le président de la République dans les diverses villes où il doit passer.

Les Fêtes de Kiel

On lit dans la *Libre Parole* :

Le jour de l'inauguration, les cloches de Kiel sonneront à toute volée : Guillaume a tenu à ce que leurs vibrations mêmes rappellent à nos marins les heures sombres de la défaite et, sur son ordre, deux d'entre elles viennent d'être baptisées *Werth* et *Sédan*.

C'est une nouvelle paire de soufflets que Ribot et Hanotaux se partageront.

La mission Touaregs

On télégraphie de Biskra :

Deux envoyés Touaregs de la fraction de Badou, près Susalah, viennent d'arriver, accompagnés du kalifa Tuggurth ; ils sont chargés par leur tribu de remplir une mission auprès du général de division de Constantine.

Le nouvel uniforme de Saint-Cyr

Les élèves de l'École de Saint-Cyr ont pour la première fois porté à Paris, dimanche, leur nouvelle tenue, comportant la tunique ample des officiers d'infanterie.

Assassinat de M. l'abbé de Broglie

Dimanche vers midi, M. l'abbé de Broglie a été assassiné, rue Notre-Dame-des-Champs, n^o 5, par une folle exaltée qui lui a tiré des coups de revolver. La mort a été instantanée.

Cette personne était en proie à une vive exaltation, et l'abbé de Broglie, qui s'occupait, on le sait, de bonnes œuvres, était venu, appelé par elle, pour la calmer. Ce fut un véritable guet-apens.

Après le crime, elle s'est dénoncée elle-même. Mgr d'Hulst, le duc de Broglie son frère, M. l'abbé Paguette, sont accourus.

La justice a été appelée pour faire les constatations.

M. l'abbé de Broglie, ancien élève distingué de l'école polytechnique, officier de marine, s'était voué aux bonnes œuvres avec un grand dévouement et y avait trouvé sa vocation sacerdotale.

Depuis qu'il était attaché comme professeur à l'Université catholique, il n'avait cessé d'employer son activité au service du prochain, sans jamais compter avec la fatigue ou le danger.

ORIGINE

Mlle Amelot est une enfant naturelle, déclarée à Paris en 1846 sous le nom de Maxence Amelot. Elle était modeste et gagnait très largement sa vie dans la maison de Mme Laffitte, rue Meslay, 21. Elle put se retirer, assez jeune encore, vers trente-cinq ans, ayant économisé un capital suffisant pour se faire 1,800 francs de rentes viagères. Le commissaire de police a trouvé les titres de rente.

AU DÉPOT

Vers cinq heures, Mlle Amelot a été conduite au Palais de Justice, où M. Franqueville, juge d'instruction, l'a interrogée ; puis, dans la soirée, elle a été écorchée au Dépôt.

J'avais peur qu'il vous reprenne ou que vous vouliez retourner à lui, à cause de votre enfant. Ça se comprenait bien, il était le père de la petite et il devait lui donner son nom.

— Hélas !

— Aujourd'hui, je ne crains plus rien de tout cela. Vous êtes libre et l'enfant n'a plus de père. Alors, je me suis dit : « Mon vieux, c'est le moment d'agir et de faire à ton idée. »

Et je suis parti à Vendôme.

— Vous êtes allé à Vendôme...

— Oui, Mademoiselle.

— Pourquoi faire, mon Dieu ?

— Je suis allé voir le maire de la ville, un brave homme ma foi.

— Le maire ! fit Rose avec émotion.

— Oui, monsieur le maire.

— Qu'aviez-vous donc à lui demander ?

— Un renseignement d'état-civil. Je me suis fait représenter l'acte de naissance de Mlle Cyprienne, fille de Rose Gallot et de père inconnu. Pardonnez-moi si je parle de ces choses, mais c'est utile comme vous l'allez voir.

Je demandai au maire si le père inconnu avait le droit de se présenter et de reconnaître l'enfant.

— Sans doute, me répondit-il, alors l'enfant reste naturel tout en ayant le nom de son père, il ne peut devenir légitime que par le mariage du père et de la mère.

— Eh bien, lui dis-je, je suis le père de la petite fille, et je viens la reconnaître.

— Vous avez fait cela, monsieur...

— Oui, mademoiselle, séance tenante, j'ai signé l'acte et aujourd'hui Cyprienne Gallot se nomme Cyprienne Mercier.

L'OPINION D'UN MÉDECIN

Le cas pathologique de cette bigote criminelle est étrange, mais n'est pas unique. Les prêtres connaissent ces jalousies de dévotes, dont ils ont parfois plus à souffrir que des calomnies anticléricales, et qui sont quelquefois l'origine pour eux de diffamations dangereuses. L'abbé de Broglie avait été le confesseur de cette femme ; avec la bonté particulière qu'il avait pour tous les faibles d'esprit, il avait essayé de mettre un peu de lumière dans cette âme obscure. On a retrouvé chez l'assassin plus de quarante lettres de lui pleines de conseils paternels. Un beau jour, Mlle Amelot, dont le caractère était exécrable, avait été renvoyée d'une congrégation dont elle faisait partie, celle des Demeiselles du Commerce ; elle s'était imaginée que c'était aux calomnies de l'abbé de Broglie qu'elle devait cette expulsion, et elle avait juré de s'en venger.

— Je ne suis plus religieuse, a-t-elle dit aux magistrats instructeurs. Il fallait pour me venger que je tuasse un prêtre ou une religieuse.

La monomanie religieuse, peu à peu, s'était transformée chez elle en délire de la persécution, en monomanie criminelle.

La santé de M. Dupuy-Dutemps

On écrit de Rodez :

Le télégraphe nous a appris samedi soir, que M. Dupuy-Dutemps était atteint d'une bronchite aiguë, et qu'il avait dû suspendre son voyage pour prendre du repos à Lavaur.

Cette nouvelle a péniblement impressionné toute notre population, dont M. le ministre des travaux publics a su par sa physionomie franche et ouverte, par la netteté de son langage, acquérir rapidement les sympathies.

M. Moussard, préfet de l'Aveyron, et M. Lamotte, maire de Rodez, ont immédiatement demandé par télégramme des nouvelles de M. Dupuy-Dutemps.

Tous les républicains de Rodez font des vœux pour son prompt rétablissement.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

L'aide de camp de Canrobert

M. Chauveau de Quercize, qui remplissait les fonctions d'officier d'ordonnance du maréchal Canrobert, au moment où mourut l'illustre soldat, est placé comme capitaine-commandant au 1^{er} cuirassiers.

Ecoles vétérinaires

Jusqu'ici, le nombre des élèves boursiers à entretenir dans les écoles vétérinaires avait été de 60, dont 30 à Alfort, 15 à Lyon et 15 à Toulouse. Ce chiffre devant être ramené à 16, par suite des nécessités budgétaires, le nombre de boursiers à donner en 1895 sera de 4 seulement. Le concours d'admission aura lieu le premier septembre.

Les ajournés de la classe 1892

Le ministre de la guerre a décidé que les ajournés de la classe 1892, inscrits en 1894 sur la première partie de la liste de recrutement et incorporés pour un an dans les conditions de la circulaire du 1^{er} août dernier, seront renvoyés dans

— Mon Dieu, mon Dieu ! fit la jeune fille très émue.

— Ai-je bien fait ? demanda timidement Epaminondas.

Rose était retombée sur sa chaise et des larmes silencieuses coulaient de ses yeux.

Le jeune homme reprit :

Maintenant il ne dépend plus que de vous qu'elle soit légitimée en épousant le père.

Rose releva la tête.

— Vous accepteriez pour femme celle qui...

— Celle que j'aime, dit vivement Epaminondas, celle que j'adore depuis un mois, dites oui et je serai l'homme le plus heureux de la terre.

Il tomba à genoux devant Rose et embrassa Cyprienne.

— Oh ! dit Rose, vous m'avez sauvé la vie et vous me rendez l'honneur, comment ne vous aimerais-je pas.

— Vrai ? merci.

La jeune fille tendit sa main au jeune homme.

— Je suis à vous, dit-elle et puisque vous avez confiance en moi, vous verrez si je suis une honnête femme.

Epaminondas prit la jeune fille et l'enfant dans ses bras et les embrassa l'une après l'autre.

Bock lui-même se prit à les lécher.

Le père Rousseau, Henri et Céline les surprirent ainsi.

— Bravo ! cria le brigadier, encore un mariage qui se prépare, nous n'avons pas fini de faire la noce.

Dans les premiers jours du mois de juin dernier, il y a un mois à peine, un jeune homme et une jeune femme, descendaient du chemin de fer à la station de Vendôme.

leurs foyers en septembre prochain, si leur numéro du tirage au sort est supérieur au moins élevé des numéros compris dans le renvoi de 12,000 hommes, effectué le 8 novembre 1894.

Quant à ceux qui ont obtenu des numéros inférieurs, ils seront maintenus sous les drapeaux jusqu'à la libération de leur classe.

Ce nouveau renvoi par anticipation portera sur cinq cents hommes environ.

Les dispenses pour les ouvriers d'art

Les examens pour les jeunes gens qui exercent des industries classées dans la catégorie des industries d'art, se passent en ce moment dans tous les départements et seront terminés le 16 mai courant.

A la dernière séance du conseil de révision, les jeunes gens admis à la dispense seront convoqués et instruits du résultat des examens subis, résultat qui leur indiquera s'ils ont à passer une ou trois années sous les drapeaux.

Concours musical de Toulouse

Notre société chorale quittera Cahors, pour se rendre à Toulouse, vendredi soir, 17 mai, par le train de 8 h. 40 et sera de retour le lundi soir, 20 mai.

— La musique du 7^e de ligne, quittera également Cahors, pour aller prendre part au grand festival organisé par les musiques du 17^e corps d'armée, le mardi soir 21 mai.

A chanteurs et musiciens nous souhaitons plein succès.

Syndicat agricole du Lot

Samedi dernier, à trois heures de l'après-midi, a eu lieu, dans une salle de l'hôtel de ville, la réunion du syndicat agricole du Lot, sous la présidence de M. Rey, député, assisté de M. Dufour, directeur de la ferme-école du Montat, et de M. Laur, secrétaire général de la Société.

M. le secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui a été adopté.

M. Iches, rapporteur de la commission sur les résultats obtenus par l'usage des engrais chimiques, étant absent, M. Laur, secrétaire général, a lu ce rapport, qui est favorable (d'après les expériences faites par cette commission) à l'emploi de ces engrais pour la vigne et le tabac.

M. Rey a présenté quelques observations, d'ailleurs très goûtées par l'assemblée, au sujet de leurs très goûtes par l'assemblée, au sujet de leur mode d'emploi.

Il a ensuite lu une lettre de M. de Dampierre, président de la Société des agriculteurs de France, engageant le syndicat agricole de Cahors à émettre les mêmes vœux que cette Société au sujet du système douanier pour les grains et les farines, et de la loi sur le cadenas.

Ces vœux, au nombre de sept, ont été adoptés après de nombreuses et intéressantes observations de M. Rey, sauf celui relatif au système douanier pour les grains et les farines.

M. le docteur Rey a ensuite donné connaissance à l'assemblée d'une lettre de la Ligue nationale bi-métallique, invitant le syndicat agricole à s'affilier à elle pour l'aider dans l'accomplissement de la tâche qu'elle a entreprise.

Après un exposé très précis fait par M. Rey du fonctionnement de cette ligne et du but qu'elle poursuit, le syndicat a décidé d'envoyer son adhésion avec sa cotisation, qui est de 20 fr.

M. Capy, prenant la parole, a demandé que le magasin du syndicat fut ouvert le dimanche ma-

Ils étaient bien mis, ils avaient cet air radieux des nouveaux mariés. Le mari était Henri Laborde et la jeune femme Céline, devenue madame Laborde.

Ils demandèrent à un commissionnaire le café de M. Mercier.

Sur l'indication qui leur fut donnée ils pénétrèrent dans la ville et furent bientôt devant un des plus beaux cafés de Vendôme.

Comme ils regardaient la façade de la boutique pour s'assurer qu'ils étaient bien là où ils voulaient aller, un zobeiment se fit entendre et tout-à-coup un chien s'élança sur madame Laborde.

— Fusil fit-elle.

Bock, car s'était lui, sans respect pour la fraîche toilette de la jeune femme ne cessait pas ses caresses et jappait continuellement.

Cela attira naturellement l'attention de ceux qui étaient à l'intérieur, une jeune femme vint à la porte disant :

— Eh bien Bock, qu'y a-t-il donc ? veux-tu laisser monsieur et madame.

Bock s'arrêta.

Alors les deux femmes se regardèrent.

— Rose !

— Céline !

Et toutes deux se jetèrent dans les bras l'une de l'autre.

Elles avaient souffert et espéré ensemble, elles s'étaient donc vouées une réelle amitié.

Bientôt Epaminondas avec des favoris splendides, une serviette sous le bras, parut à son tour.

— Vous ! M. Henri, s'écria-t-il, ah ! sapristi, entrez donc, vous êtes ici chez vous, vous le savez bien ; comment n'avoir pas prévenu, je n'ai rien de présentable pour vous recevoir.

tin, pour permettre aux sociétaires, retenus en semaine par les travaux des champs, de s'approvisionner d'engrais sans perdre un temps précieux.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité. Avant de lever la séance, M. le docteur Rey, président, a proposé de remercier M. le maire de Cahors d'avoir bien voulu mettre une salle de l'hôtel de ville à la disposition du syndicat, et de charger le secrétaire général de s'acquitter de cette mission. Adopté.

Association médicale du Lot

La société médicale du Lot tient aujourd'hui même sa réunion générale annuelle à Figeac.

Envoi de délégués ouvriers à l'Exposition de Bordeaux

Le ministre du commerce et de l'industrie disposant d'un crédit de 30,000 francs pour l'envoi de délégations ouvrières à l'exposition internationale de Bordeaux, les ouvriers qui désireraient être délégués à cette exposition, devront adresser leur demande à M. le préfet du Lot, avant le 15 courant.

L'armée et les fêtes civiles

Le ministre de la guerre vient d'arrêter de nouvelles dispositions en vue de réglementer la participation et le concours de l'armée dans les fêtes ou cérémonies organisées par les municipalités et les sociétés civiles.

Cette participation sera ainsi réglée : Les demandes des municipalités ou des sociétés civiles ne peuvent être accordées que sous la condition expresse d'avoir été soumises à l'autorité administrative, représentée soit par le ministre de l'intérieur, soit par les préfets, suivant que le pouvoir de statuer appartient soit au ministre de la guerre, soit aux commandants de corps d'armée ou à leurs délégués.

Les demandes concernant l'organisation de carrousels, le déplacement du personnel des écoles relevant directement du ministre (école normale de gymnastique et d'escrime, école d'application de cavalerie, etc.), celui des musiques militaires hors de la région où elles sont stationnées, doivent toujours être désignées à la décision du ministre de la guerre (cabinet).

Les demandes de prêt d'armes (portatives ou d'affût) et de pièces d'armes en service lui sont également transmises (direction de l'artillerie).

Les généraux commandants de corps d'armée déterminent les droits des autorités militaires qui leur sont subordonnées. En ce qui concerne les autorisations qui ne sont pas du ressort du ministre, ils se réservent les autorisations de déplacer des musiques dans l'intérieur de leur région ; les commandants d'armes sont d'ailleurs, en principe, autorisés à faire jouer les musiques de la garnison sur les places ou dans les jardins publics et à faire exécuter des retraites en musique.

Lorsque les musiques sont prêtées pour des fêtes ou cérémonies civiles, les municipalités doivent se mettre en règle avec la Société des auteurs et compositeurs de musique pour les morceaux à exécuter.

Les demandes de prêt d'armes ou matériel doivent renfermer une clause engageant la responsabilité pécuniaire de leurs auteurs pour toute perte ou dégradation constatée contradictoirement lors de la réintégration des objets prêtés.

D'une manière générale, l'intervention de l'armée dans les fêtes ou cérémonies civiles est

réglée par les prescriptions suivantes :

1° Les militaires autorisés à prendre part à des fêtes ou à des cérémonies civiles ne doivent y figurer qu'en tenue réglementaire, sans jamais y paraître déguisés ou travestis. Ils peuvent toutefois, si les fonctions qui leur sont confiées le comportent, notamment celles de quèteur à pied ou à cheval, commissaire, etc., porter un insigne ou même un costume distinctif approuvé par l'autorité militaire.

2° Il n'est mis à la disposition des directeurs de théâtre, comme figurant, aucun militaire même de bonne volonté ;

3° L'armée ne prend jamais part à des fêtes ou cérémonies au cours desquelles on doit exécuter des manœuvres spéciales nécessitant une préparation particulière capable de la distraire de ses exercices normaux ;

4° On ne doit faire tirer des salves et manœuvrer des pièces d'artillerie que par des militaires appartenant à l'armée ;

5° Les chevaux, de même que les armes en service, prêtés exceptionnellement, ne doivent jamais être mis à la disposition de personnes étrangères à l'armée ;

6° Le concours de l'armée ne doit en aucun cas entraîner des dépenses ou des responsabilités pour le département de la guerre. Ce concours est toujours subordonné aux nécessités du service ;

7° Autant l'autorité militaire compétente peut se montrer large vis-à-vis des demandes, quand il s'agit de buts charitables ou d'assistance publique, autant il convient qu'elle soit réservée à l'égard de celles qui pourraient avoir un caractère de spéculation intéressée ; elle doit, d'ailleurs, éviter autant que possible de priver les militaires du repos nécessaire du dimanche.

Banquet typographique

Dimanche, 12 mai, à midi, les membres du syndicat des typographes se réunissaient à l'hôtel Soulié, rue Brives, dans un banquet, pour fêter la St-Jean-Porte-Latine. La plus franche gaieté n'a cessé de régner à cette réunion.

Comice agricole

M. le ministre de l'agriculture vient d'accorder au comice agricole du canton Nord de Cahors, une somme de 500 fr. et une médaille de vermeil pour être distribuées au prochain concours ouvert par le comice agricole.

Marché-Foire de Cahors

Le marché-foire du 11 n'a pas été très important. Les cours des bestiaux et diverses denrées ont été les suivants :

Les bœufs destinés à la boucherie ont été vendus de 34 à 40 fr. les 50 kilos ; les attelages, de 500 à 900 fr. la paire.

Les jeunes porcs se vendaient à raison de 25 à 30 fr. la pièce.

Les moutons, brebis, agneaux étaient livrés à raison de 0 fr. 65 à 0 fr. 90 le kilo. Les brebis pour l'élevage de 20 à 25 la pièce.

Le blé se vendait 9 fr. 50 l'hectolitre.

Les pommes de terre, 2 fr. 25 les 80 litres.

Volailles grasses, de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le 1/2 kilo.

Les jeunes poulets, 1 fr. 10 le 1/2 kilo.

Œufs, de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 la douzaine.

AVIS

Entretien et réparations de la Cathédrale et de l'Evêché de Cahors en 1895.

Les entrepreneurs de maçonnerie, de charpente et de couverture de la ville de Cahors, sont prévenus que le samedi 25 mai courant, à trois heures du soir, il sera procédé, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, à la réception des soumissions en vue des travaux de maçonnerie, de charpente et de couverture à exécuter en 1895 pour l'entretien et les réparations de la Cathédrale et de l'Evêché de Cahors.

Ces travaux sont évalués, savoir :

1° Entretien	
Cathédrale	maçonnerie..... 2.328 fr.
	charpente et couverture. 1.672 »
Evêché	maçonnerie..... 2.371.05
	charpente et couverture. 4.000 »
2° Réparations	
Cathédrale	maçonnerie..... 9.761.20
seulement	couverture..... 2.054.50

Les entrepreneurs qui désireraient soumissionner pour les travaux d'entretien et pour les travaux de réparations, devront présenter des soumissions distinctes. Toutes ces soumissions seront établies en triple expédition, dont une sur une feuille timbrée à 0 fr. 60 et rédigées suivant les formules annexées aux dossiers des travaux, qui sont déposés dans les bureaux de la préfecture (2^e division 1^{er} bureau), et où les entrepreneurs seront admis à les consulter, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

Gourdon

Le samedi 1^{er} juin 1895, à trois heures du soir, à la sous-préfecture de Gourdon, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après :

Commune de St-Michel-de-Bannières. — Chemin vicinal ordinaire n° 9, de Meysac à Vayrac. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 4 et la limite de la commune de Vayrac, sur une longueur de 1487 mètres.

Montant des travaux : 6.000 fr. — Cautionnement : 200 f.

Commune de Creysse. — Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Creysse au Sartrou. — Construction de la partie de ce chemin comprise entre les profils 0 et 52, sur une longueur de 1658 m. 45.

Montant des travaux : 5,500 fr. — Cautionnement : 150 fr.

Médaille coloniale

Dans la liste des officiers ayant droit à la médaille coloniale récemment créée, figure le nom de notre compatriote, M. Grangié (Alfred), lieutenant au 91^e de ligne, à Mézières.

Inspection de gendarmerie

M. le général de brigade Massenot Royer de Marancourt, inspecteur général du troisième arrondissement de gendarmerie, passera l'inspection des brigades de notre arrondissement, à Gramat, le 17 courant.

Ossuaire des Cordeliers

Samedi dernier les ouvriers terrassiers ont commencé à creuser les fondations du clocher de l'église des Cordeliers à Gourdon.

En faisant ces fouilles, les travailleurs ont mis à découvert une assez grande quantité d'ossements humains tels que : crânes, fémurs, tibias, etc. Ces ossements étaient même assez bien conservés.

Il parait que l'église des Cordeliers faisait partie autrefois d'un couvent de moines de l'ordre du même nom ; les découvertes faites dans le sol, ces jours-ci, laissent supposer que l'emplacement sur lequel on bâtit le clocher faisait partie du cimetière de cette ancienne abbaye.

Le sieur Richard, porteur d'eau à Gramat, se trouvant indisposé depuis quelques jours, était sorti, de bon matin, samedi, pour respirer l'air frais ; il s'était accoudé sur le mur qui longe la chaussée du moulin d'Aureille, quand, pris soudain de syncope, il s'est laissé choir dans le canal.

Retiré immédiatement de l'eau par les voisins accourus à son secours, et transporté à son domicile, il n'a pas tardé à expirer, malgré tous les soins qu'on lui a prodigués.

Le 8 mai, la gendarmerie de Martel a arrêté, en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande, un nommé Chaussade (Pierre), journalier, 60 ans, né à Sarrazac, domicilié à Strenquels.

CONSEIL MUNICIPAL DE GOURDON

Séance du 5 mai 1895

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, adopte les propositions de sa commission chargée de l'étude des eaux, c'est-à-dire rejet du projet de concession Saillard, pour insuffisance de volume d'eau proposé, et aussi des projets Mathelin et des nouvelles propositions Saillard, à cause de l'impossibilité par la commune de traiter de gré à gré avec ces entrepreneurs.

Le Conseil décide de charger un ingénieur de l'étude du projet d'adduction de Janis et Fontanges, et de mettre ensuite ces travaux à l'adjudication.

Il reste entendu que ces études ne seront faites qu'après que les eaux de Janis et Fontanges auront été reconnues potables. Les jaugeages des sources seront continués cette année.

On nous prie d'annoncer que la foire du 23 mai, à Prouillat, est renvoyée au samedi 25 mai prochain.

La foire de Gourdon est maintenue à sa date, c'est-à-dire au 24 mai, (lundi de l'Ascension).

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 6 mai

300 fr. d'amende et les dépens au nommé Jean Bourdoncle, 42 ans, cordonnier, demeurant à Gramat, pour fabrication d'allumettes de fraude. Huit jours de prison et les dépens (loi Bérenger) à la femme Rose Ramet, épouse Portal, 33 ans, de Rouffillac, pour vol d'une poule.

Six jours de prison et les dépens (loi Bérenger) au nommé Antoine Quintade, sieur de long, 28 ans, de Saint-Denis-Martel, pour bris de clôture.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de l'Ascension

23 MAI 1895

A l'occasion de la Fête de l'Ascension, la Compagnie d'Orléans rendra exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 27 Mai, les Billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, les Mardi 21, Mercredi 22, Jeudi 23 et Vendredi 24 Mai inclus.

Ces Billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 27 mai.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mercredi 15 mai 1895

Tournées Samary, de la Comédie Française

Avec le concours de M^{lle} MEALY

OSCAR

Comédie en 3 actes

ON COMMENCERA PAR :

LES ESPÉRANCES

Comédie en 4 acte

Opinion de la presse Européenne SUR Mlle MÉALY

Le Figaro :

Toute la grâce mièvre du nom reportée sur la femme ou toute la grâce mièvre de la femme reportée sur le nom : Je ne sais. Toujours est-il que l'un semble fait pour l'autre et vice versa.

Au physique : petite, grasseuillette, fossetée et rebondie à point ; au moral : mutine, rieuse, avec, dans le regard, ce tantinet de gavrocherie qui seid à la Gantière, elle évolue dans l'ensemble comme l'harmonie chatouilleuse de son nom, quelque subtil mélange, de morbidesse créole et de gaminerie parisienne. A rapidement franchi les étapes qui séparent le Roman Comique de l'Étoiliariat.

Le Temps :

Décidément, M^{lle} Méaly a déployé une verve endiablée dans ce *Talisman*. Elle a l'air de chanter pour son plaisir et elle chante d'une voix juste et franche. Tout ce qu'elle fait est bien fait, c'est l'étoile de l'avenir.

Londres

The Times (Times) :

La grande et victorieuse attraction nous vient encore une fois de Paris ; elle s'appelle Méaly, célèbre diva d'opérette parisienne ; le nom de M^{lle} Méaly nous était inconnu à côté des noms de Judic et Guilbert, mais, comme César et plus jeune que ces deux étoiles, elle est venue, elle a vu, elle a vaincu.

Saint-Petersbourg

Litovoski Péttershourki :

L'apparition de M^{lle} Méaly dans le rôle de *Nitouché* a fait venir beaucoup de public au Petit-Théâtre et la pièce a remporté un succès complet. La finesse dans l'exécution des couplets qui est la qualité maîtresse du talent de M^{lle} Méaly, a trouvé un très favorable terrain dans cette opérette ; aussi son succès a-t-il été colossal.

Florence

La Nazione. — La Méaly, la charmante étoile d'opérette parisienne, ne pouvait espérer un succès plus grand que celui qu'elle a obtenu.

Milan

La Perseveranza. — L'annonce de l'arrivée de la chanteuse à diction, la Méaly, a été complètement justifié par le succès très légitime qu'elle a remporté.

Son répertoire est fin, allégre et possède des aspirations d'une artiste complète de véritable talent.

Vienne

Neuen Wiener Tagblatt. — Au Carl Théâtre, il vient d'apparaître une nouvelle étoile, Mlle Méaly. Les chansons qu'elle chante sont en apparence très douces et convenables, mais rien ne peut donner une idée de ce qu'elle y met de charmante gaieté ; charme, frivolité, tout y est. En un mot, une petite femme, une grande artiste.

Buda-Pesth

Pesti-Naplo. — Il nous est arrivé une artiste dont le nom est déjà très grand à Paris, Londres, etc., etc., Mlle Méaly, une chanteuse qui sait chanter et une actrice qui sait jouer et dire comme personne.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et mauvais goût dans la bouche. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est en même temps tonique, purgatif, antiscorbutique et reconstituant des forces et du sang. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin**. Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

L'INSTITUT DES BÉGUÉS DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégalement
ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION
le 10 juin
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi :

Alet, Arcachon, Argelès-Gazost, Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balarac-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Biarritz, Boulou-Perthos (le), Cambo-ville, Capvern, Céret (Amélie-les-Bains, La Presle, etc.), Couiza-Montazels, Dax, Guéthary (halte) Hendaye, Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Lannemezan (Cadéac, Vieille-Aure), Laruns (les Eaux-Bonnes, les Eaux-Chaudes), Ooron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestlas (Barèges, Cauterets,

Luz, Saint-Sauveur), Prades (Le Vernet et Molitg), Quillan (Ginols, Carcanières, Escou-loubre, Usson-les-Bains), Saint-Girons (Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saint-Flour (Chaudas-Aigues), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

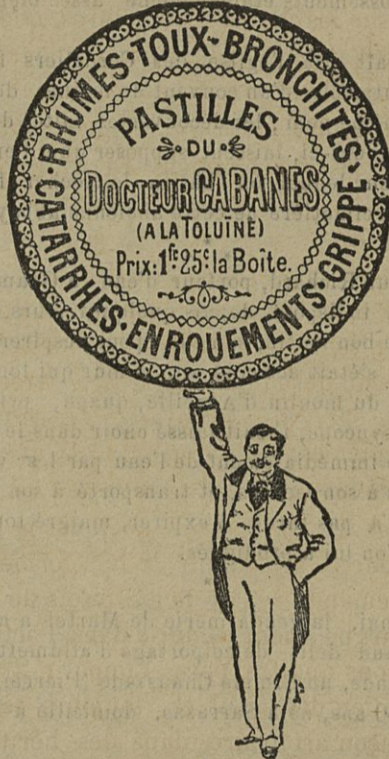
Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance par courbe, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D^r CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D^r CABANES et vous serez guéri.

DÉPÔT PH^{ie} DERBECCQ, 24, Rue de Charonne, PARIS ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES la petite Carte de poche DU LOT

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (15 octobre 1894)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	9 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 17	5 7	midi 32	7 ^h 5 soir
Gignac-Cressensac.....	départ. 6 50	6 46	5 20	1 10	7 43
SOULLAC.....	arrivée. 7 28	—	—	1 48	7 33
CAZOULÈS.....	départ. 7 48	7 24	5 58	2 8	8 3
Lamothe-Fénélon.....	arrivée. 7 53	7 27	6 1	2 14	8 11
Nozac.....	départ. 8 2	—	—	2 21	8 18
GOURDON.....	arrivée. 8 15	—	—	2 22	8 21
Saint-Clair.....	départ. 8 25	—	—	2 35	8 34
Dégagnac.....	arrivée. 8 39	7 55	6 27	2 45	8 44
Thédirac-Peyrilles.....	départ. 8 49	—	—	3 10	9 8
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. 9 1	—	—	3 22	9 20
Espère.....	départ. 9 12	—	—	3 33	9 31
CAHORS.....	arrivée. 9 23	—	—	3 45	9 43
Sept-Ponts.....	départ. 9 32	—	—	3 54	9 52
Cieurac.....	arrivée. 9 43	8 34	7 6	4 5	10 3 soir
Labenque.....	départ. 9 58	8 40	7 16	4 20	7 30
Caussade.....	arrivée. 10 8	—	—	4 31	7 42
TOULOUSE.....	départ. 10 22	—	—	4 47	8 45
	arrivée. 10 29	—	—	4 56	8 52
	départ. 11 2	9 21	7 55	5 31	9 28
	arrivée. 11 37	9 46	8 19	6 11	—
	départ. 11 h. 49 midi 2	9 51	8 22	6 25	—
	arrivée. midi 39 1 h 32	10 38s.	9 9	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	—	—	9 ^h 22	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 38	7 7
CAUSSADE.....	départ. 3 37	4 15	7 59	—	10 50	7 30
Cieurac.....	arrivée. 4 1	4 56	8 23	—	11 31	8 11
Sept-Ponts.....	départ. —	5 38	—	—	midi 13	8 50
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 6	9 1	—	midi 21	8 59
Espère.....	départ. 4 45	6 28	9 8	6 15	midi 33	9 11
Saint-Denis-Catus.....	arrivée. —	6 43	—	6 28	midi 41	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	départ. —	6 57	—	6 43	—	9 30
Dégagnac.....	arrivée. —	7 12	—	6 52	—	9 44
Saint-Clair.....	départ. —	7 21	—	7 1	—	9 57
GOURDON.....	arrivée. 5 28	7 31	—	7 18	—	10 11
Nozac.....	départ. —	7 47	9 51	7 27	—	10 20
Lamothe-Fénélon.....	arrivée. —	7 56	—	7 37	—	10 29
CAZOULÈS.....	départ. —	8 5	—	7 47	—	10 43
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 23	10 14	7 57	—	10 52
Gignac-Cressensac.....	départ. 5 54	8 29	10 17	8 4	—	11 1
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 01	—	8 36	—	11 10
PARIS.....	départ. 7 7	9 35	10 55	9 12	—	11 12
	arrivée. 4 37	—	11 8	—	—	11 19
			10 51	—	—	11 25
				—	—	11 36

De CAHORS à LIBOS

	Omibus	Poste	Omibus
CAHORS. — D.	6 40	12 50	6 40
Mercuès.....	6 54	1 4	6 54
Arrêt Douelle	7 5	1 22	7 6
Parnac.....	7 11	1 35	7 12
Luzech.....	7 24	1 35	7 24
Castelfranc.....	7 27	—	7 27
Arr. Prayssac	7 36	1 46	7 35
Puy-l'Évêque.....	7 43	1 54	7 42
Duravel.....	7 51	2 3	7 50
Soturac-Touzac	8 2	2 13	7 51
Fumel.....	8 6	2 19	8 5
LIBOS. — A.	8 6	2 19	8 5
BORDEAUX. — A.	3 51	8 11 m	4 31
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omibus	Omibus
PARIS. — D.	7 50s.	11 1	7 38
BORDEAUX. — A.	6 10	3 34	—
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Soturac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Buravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Prayssac	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 53
Luzech.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 34	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omibus	Omibus	Omibus
CAHORS. — D.	7 35	1 27	5 23
Cabessut, halte	7 44	1 35	5 32
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 25	2 17	6 9
St-Cirq, halte	8 35	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 31	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 42	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 3
Lamadeline.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omibus	Omibus	Omibus
CAPDENAC. D.	7 47	11 10	5 23
Lamadeline.....	7 59	11 22	5 35
Toirac.....	8 10	11 34	5 46
Montbrun, hal.	8 18	11 43	5 54
Cajarc.....	8 30	11 55	6 11
Calvignac, hal.	8 40	12 6	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	12 14	6 23
St-Cirq, halte	8 57	12 23	6 33
Conduché.....	9 3	12 30	6 39
Saint-Géry.....	9 18	12 45	6 53
Vers.....	9 23	13 51	6 58
Arcambal.....	9 31	1 0	7 6
Cabessut, halte	9 41	1 11	7 16
CAHORS. — A.	9 49	1 19	7 24

TISANE DUSSOLIN

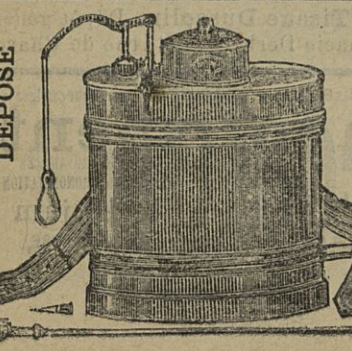
La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs; elle reconstitue et purifie le sang, chasse les humeurs.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^{ie} 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS
M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

AVIS

MARTIN MARGERIE a acheté le fonds de commerce de Madame Angèle Montagne, à Luzech (Lot). Les réclamations seront reçues jusqu'au 15 mai 1895.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Etranger..... 6 fr.
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

CAPSULES DE Quinine de Pelletier

ou des 3 Cachets

ADOPTÉES par tous les médecins pour leur efficacité contre les Migraines, les Névralgies, les Fièvres intermittentes, la Goutte, le Rhumatisme, le Lumbago, la fatigue corporelle, le manque d'énergie. Elles sont souveraines pour arrêter un rhume, un refroidissement à leur début. Une capsule représente un verre de Quinquina.
Plus solubles, plus faciles à prendre que les pilules et cachets, elles ont résolu le problème de la Quinine à bon marché. Flacons de 10, 20, 100 capsules. Prix moyen : 1 franc le gramme.
DÉPÔT : Pharmacie VIAL, 53, rue de Châteaudun, PARIS

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Peinture
Vitrerie
Faux bois
Marbre
Papiers peints
en
tous genres
Encadrement
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.